

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

11 Décembre 2020

OBJET : Sociétés locales d'épargne (SLE) de la CEPAC - Attribution de parts en substitution de dividendes.

L'an deux mille vingt et le Vendredi onze Décembre, à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est rassemblé en session ordinaire EN VISIOCONFÉRENCE, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Martine AMSELEM, Sylvia BARTHELEMY, Rébia BENARIOUA,
Sabine BERNASCONI, Solange BIAGGI, Danièle BRUNET, Marie-Pierre CALLET,
Laure-Agnès CARADEC, Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN,
Brigitte DEVESA, Anne DI MARINO, Maurice DI NOCERA, Jean-Claude FERAUD,
Gérard FRAU, Gérard GAZAY, Hélène GENTE-CEAGLIO, Bruno GENZANA,
Jacky GERARD, Roland GIBERTI, Valérie GUARINO, Jean-Noël GUERINI,
Haouaria HADJ-CHIKH, Rosy INAUDI, Henri JIBRAYEL, Claude JORDA,
Nicole JOULIA, Nicolas KOUKAS, Eric LE DISSES, Lucien LIMOUSIN,
Richard MALLIE, Christophe MASSE, Danielle MILON, Véronique MIQUELLY,
Yves MORAINÉ, Lisette NARDUCCI, Benoît PAYAN, Henri PONS,
Christiane PUJOL, Marine PUSTORINO, René RAIMONDI, Aurore RAOUX,
Didier REAULT, Maurice REY, Lionel ROYER-PERREAUT, Michèle RUBIROLA,
Patricia SAEZ, Thierry SANTELLI, Evelyne SANTORU-JOLY, Josette SPORTIELLO,
Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL, Jean-Marie VERANI,
Frédéric VIGOUROUX

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Jean-Pierre BOUVET donne procuration à Brigitte DEVESA,
Jean-Marc PERRIN donne procuration à Bruno GENZANA

ÉTAIT ABSENT :

Denis ROSSI

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 11 Décembre 2020
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Sociétés locales d'épargne (SLE) de la CEPAC - Attribution de parts en substitution de dividendes.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 11 Décembre 2020 EN VISIOCONFÉRENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A pris acte de l'augmentation du nombre de parts sociales détenues par le Département des Bouches-du-Rhône dans quatre société locales d'épargne de la CEPAC en lieu et place de dividendes, celui-ci étant porté de 146 903 à 149 105, soit 2 202 parts supplémentaires d'une valeur nominale de 20 €

A décidé de valoriser dans ses comptes l'augmentation de sa participation de 44 040 € portant ainsi le total du capital détenu à 2 982 100 €

À l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**